

Loi Macron : les sénateurs se posent en défenseurs des professions réglementées

Le projet de loi du ministre de l'économie sera à nouveau examiné au Sénat à partir du 30 juin

Retour au Sénat. Après le débat avorté en deuxième lecture à l'Assemblée nationale – le premier ministre ayant fait usage de l'article 49-3 de la Constitution avant même l'ouverture de la discussion en séance –, le projet de loi sur la croissance et l'activité repasse entre les mains des sénateurs. Mais le texte qui leur revient, même s'il intègre une partie de leurs amendements adoptés en première lecture, a largement été recomposé à la main de la commission spéciale de l'Assemblée et du gouvernement.

De quoi braquer la majorité sénatoriale de droite qui, à l'issue des 210 heures de débat en commission et en séance en première lecture au Sénat, nourrissait l'espoir qu'un sort plus favorable serait réservé à ses propositions. C'était du moins ce pour quoi militaient le président du Sénat, Gérard Larcher, le président du groupe UMP – devenu depuis Les Républicains (LR) –, Bruno Retailleau, et le président de la commission spéciale, Vincent Capo-Canellas (UDI), contre l'avis d'une partie de leurs troupes,

tentée par une opposition plus frontale.

Les groupes LR et UDI devaient donc se positionner sur l'attitude qu'ils adopteraient en deuxième lecture avant la reprise des travaux de la commission, mardi 23 juin. Certains, à droite, étaient en effet partisans de couper court au « dialogue » en adoptant d'entrée une motion de rejet. Ils n'ont pas été suivis. « *Il ne s'agit pas de s'appliquer le 49-3 à nous-mêmes*, explique M. Retailleau. *On a obtenu un certain nombre d'avancées mais qu'on juge totalement insuffisantes. Le Sénat va reprendre ce que l'Assemblée n'a pas pu faire.* »

Marges de manœuvre étroites

Munis de ce mandat visant à mener le débat à son terme – la discussion en séance commencera le 30 juin, elle est prévue pour durer cinq jours –, les membres de la commission ont auditionné, mardi, le ministre de l'économie, Emmanuel Macron. Le ministre a centré son propos sur les nouveautés et les modifications apportées en deuxième lecture à l'Assemblée, détaillant les points d'accord, d'accord partiel ou de désaccords avec le Sénat. « *Profitez de ce nouvel examen pour parfaire ce projet de loi. Un texte législatif n'est jamais vitrifié, jamais figé* », a-t-il conclu, assurant vouloir « *préserver l'esprit de dialogue et de respect qui a présidé lors de nos débats précédents* ».

Dans les faits, les marges de manœuvre sont cependant étroites. Il est clair que, sur les mesures concernant le droit du travail, il n'est pas question pour le gouvernement de bouger le « point d'équilibre » arrêté avec sa ma-

rité à l'Assemblée. « *Pour nous, l'équilibre a été trouvé, il n'y aura pas de remise en cause* », explique le cabinet de M. Macron. Sur le volet des professions réglementées, en revanche, il se dit prêt à discuter « *sur la base d'amendements qui sécuriseraient le dispositif mais pas pour réduire l'ambition* ».

« *Macron a rendez-vous avec le Sénat sur les professions réglementées. Il devrait saisir cette occasion pour avancer sur les notaires car il est encalminé sur cette question. Un dialogue a été entamé, il faut vraiment bouger* », défend M. Capo-Canellas. « *Sur les notaires, nous nous battons jusqu'au bout*, renchérit M. Retailleau. *Les professions réglementées ont été les boucs émissaires, un marqueur de gauche pour faire avaler aux électeurs de gauche des mesures libérales.* »

Après l'audition du ministre, la commission a adopté conformes une centaine d'articles restant en discussion. Un peu plus de 180 amendements ont été adoptés, principalement sur les professions juridiques. Ainsi les sénateurs souhaitent que l'Autorité de la concurrence délivre un avis simple, non contraignant, sur l'élaboration de la carte de libre installation des notaires, des huissiers et des commissaires-priseurs. Ils veulent également poser quelques limites à la possibilité pour les avocats de plaider au-delà du barreau dont ils ressortent. « *Nous avons essayé de rédiger des amendements qui puissent ensuite être retenus par l'Assemblée* », assure M. Capo-Canellas, déterminé à faire du deuxième passage au Sénat « *une lecture utile quoi qu'il arrive* ». ■